



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
3 décembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Organe subsidiaire de mise en œuvre

#### Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 16 a) à c) de l'ordre du jour

#### Questions administratives, financières et institutionnelles

#### États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2008-2009

#### Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011

#### Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat

### Questions administratives, financières et institutionnelles

#### Projet de conclusions proposé par le Président

##### Additif

#### Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À sa trente-troisième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a décidé de recommander à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto d'adopter, à sa sixième session, le projet de décision suivant:

#### Projet de décision -/CMP.6

### Questions administratives, financières et institutionnelles

*La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,*

*Rappelant le paragraphe 5 de l'article 13 du Protocole de Kyoto,*

*Rappelant aussi la décision 12/CP.15, en particulier son paragraphe 7,*

*Rappelant également le paragraphe 11 des procédures financières de la Conférence des Parties, qui s'appliquent aussi au Protocole de Kyoto<sup>1</sup>,*

---

<sup>1</sup> Décision 15/CP.1, annexe I.

*Prenant note* de la décision -/CP.16<sup>2</sup>,

*Ayant examiné* les renseignements fournis dans les documents établis par le secrétariat sur les questions administratives, financières et institutionnelles<sup>3</sup>,

## **I. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2008-2009**

1. *Prend note* des états financiers vérifiés de l'exercice biennal 2008-2009, du rapport de vérification des comptes du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et des recommandations qui y sont formulées ainsi que des observations correspondantes du secrétariat;

2. *Exprime sa gratitude* à l'Organisation des Nations Unies, qui s'est chargée d'organiser la vérification des comptes de la Convention et dont les commissaires aux comptes ont formulé des observations et des recommandations fort utiles;

3. *Demande instamment* au Secrétaire exécutif de donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes, selon qu'il conviendra;

## **II. Exécution du budget pour l'exercice biennal 2010-2011**

4. *Prend note* du rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2010-2011 au 30 juin 2010 et de l'état actualisé des contributions, au 15 novembre 2010, aux fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat;

5. *Approuve* la décision -/CP.16 sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2010-2011<sup>4</sup>, s'agissant des dispositions qui s'appliquent au Protocole de Kyoto;

6. *Remercie* les Parties qui ont versé leurs contributions au budget de base et au relevé international des transactions<sup>5</sup> dans les délais prescrits;

7. *Demande* aux Parties qui n'ont pas versé leurs contributions au budget de base et au relevé international des transactions<sup>6</sup> de le faire sans retard, étant entendu que les contributions sont exigibles au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année conformément aux procédures financières de la Conférence des Parties;

8. *Remercie* les Parties de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, en particulier de leurs généreuses contributions aux travaux du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto;

9. *Demande instamment* aux Parties de continuer à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin d'assurer la participation la plus large possible aux négociations prévues en 2011, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires;

---

<sup>2</sup> Projet de décision devant être adopté au titre du point 16 de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2010/13, FCCC/SBI/2010/14 et Add.1 et 2, FCCC/SBI/2010/INF.5/Rev.1 et FCCC/SBI/2010/INF.9.

<sup>4</sup> Projet de décision devant être adopté au titre du point 16 de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2010/INF.9, tableau 7.

<sup>6</sup> Ibid.

10. *Exprime de nouveau sa gratitude* au Gouvernement allemand pour sa contribution volontaire de 766 938 euros au budget de base et pour la contribution spéciale de 1 789 522 euros qu'il verse en tant que gouvernement du pays hôte du secrétariat installé à Bonn;

### **III. Budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013**

11. *Prie* le Secrétaire exécutif de soumettre à l'examen de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à sa trentième-quatrième session, un projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013;

12. *Prie également* le Secrétaire exécutif d'élaborer, lorsqu'il établira le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, un budget conditionnel pour financer les services de conférence, au cas où cela se révélerait nécessaire à la lumière des décisions prises par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session;

13. *Prie* l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de recommander, à sa trente-quatrième session, un projet de budget-programme pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-septième session, et par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa septième session;

14. *Prie également* l'Organe subsidiaire de mise en œuvre d'autoriser le Secrétaire exécutif à notifier aux Parties le montant indicatif de leurs contributions pour 2012 sur la base du budget recommandé.

---